

Mesdames, Messieurs,

C'est pour moi un grand plaisir de pouvoir vous accueillir toutes et tous à cette réception de Nouvel An. À vrai dire, je pensais ne plus jamais vous revoir. En quittant la politique, j'ai aussitôt stoppé tout contact avec la commission ou le département de la Justice. En tant que président du conseil d'administration de Proximus, je suis arrivé dans un tout autre monde.

Je suis toutefois ravi d'être parmi vous et de voir beaucoup de visages connus. Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente année 2017 placée sous le signe de la bonne santé.

J'espère que vous pourrez faire régner de la meilleure manière qui soit le droit et la justice dans notre société hypercomplexe.

Mais n'ayez crainte, je n'entends pas me substituer à mon bon ami Koen Geens, mon successeur à la Justice, pour qui j'ai de l'admiration et de l'estime. Il s'occupe actuellement de ce qu'il appelle un triple saut pour la Justice. J'entends que la troisième phase de son triple saut, le saut proprement dit, doit encore arriver...

Je ne peux m'empêcher de repenser à l'année 1995. À la surprise générale, je suis devenu ministre de la Justice. Le lendemain de ma prestation de serment, Julie et Mélissa disparaissaient. Les "dysfonctionnements" de la justice ont immédiatement entaché mon mandat et une grande période de réformes a vu le jour. Elle allait durer plus de 20 ans...

C'est à peine croyable, mais au début de mon mandat, le vendredi soir, une camionnette se rendait dans ma ville de Courtrai, remplie de bacs de dossiers. Tous les dossiers de nomination de magistrats, de notaires et d'huissiers étaient en effet soumis au ministre pour évaluation et décision. Les nominations politiques de recevais également de gros dossiers pénaux pour chaque mise en liberté conditionnelle ou mesure de grâce. L'exécution de la peine relevait encore de la compétence du pouvoir exécutif, c'est-à-dire du ministre.

Et quand à l'été 1996, le dossier Dutroux a éclaté au grand jour, une cascade de réformes s'en est suivie. Le Conseil supérieur de la Justice, les tribunaux d'application des peines, la loi Franchimont, le fonds d'aide aux victimes, le Collège des procureurs généraux, les magistrats fédéraux, la loi relative aux services de renseignements, la loi sur les jeux de hasard, la réforme du notariat, et bien d'autres domaines encore.

Lorsque j'ai remis ma démission après l'escapade en forêt de Marc Dutroux à Neufchâteau, le 23 avril 1998, tout était prêt pour réaliser sans plus attendre l'accord Octopus : la fusion de tous les services de police et un premier pas vers une réforme du paysage judiciaire, tant pour le ministère public que pour le siège (partie qui vient seulement d'entrer dans sa dernière phase et qui, à mes yeux, est déjà susceptible d'amélioration).

Depuis, le processus de changement ne s'est pas arrêté.

Il est une tendance générale que tout change toujours de plus en plus vite. La 'disruption' est partout. Dans ma nouvelle fonction, je vois comment l'Internet des objets, les mégadonnées, l'intelligence virtuelle et artificielle, le cloud et bien plus encore la transformation numérique influencent profondément la vie de chacun.

Mais je vois tout autant que ces changements sociaux et technologiques réclament un contrôle humain et une responsabilité humaine. Pouvons-nous suivre ? Est-ce que tout le monde peut suivre ? Comment pouvons-nous protéger les gens sans entraver le progrès ? Comment pouvons-nous protéger les gens sans protectionnisme ? Est-il possible d'être en sécurité tout en restant libre ? Comment devons-nous appliquer nos principes juridiques dans un monde global et 'disruptif' ?

Le monde de la justice devra également s'adapter au Nouveau Monde numérique. Cela signifie bien entendu qu'il vaut mieux disposer de 50 tribunaux parfaitement équipés et organisés que de 350 bâtiments défectueux qui excluent tout management normal. Les nouvelles technologies

offrent toute une série de possibilités en faveur d'une nouvelle façon de travailler. Ce serait bien entendu un rêve que ce bâtiment précisément puisse devenir le symbole de ce gigantesque bond pour la justice. The smart Brussels high court. The court of the future.

Mais au delà de l'organisation interne de la justice, je souhaite surtout mettre l'accent sur le fait que la justice devra plus que jamais endosser la responsabilité de trancher les litiges et de se prononcer sur les infractions pour que le droit et la justice triomphent dans ce monde qui change si rapidement. Tous les juristes devront apprendre à comprendre et à encadrer la nouvelle économie, principalement numérique.

Je reviens juste d'un voyage d'étude en Israël où un très grand nombre de nouvelles entreprises technologiques voient le jour et se développent. Mobileye est l'une des 20 entreprises que nous avons visitées. Elle développe le logiciel pour la voiture autonome et a conclu à cet effet des partenariats avec toutes les grandes marques automobiles.

Les senseurs qu'elle a développés et qui équipent la voiture voient tout (360 degrés), les cartes routières incorporées sont en permanence adaptées à tous les détails possibles de sorte que les senseurs interagissent en temps réel avec l'environnement et que la voiture roule vers sa destination sans la moindre intervention humaine. Tout cela est prêt sur le plan technique. À présent, l'on s'attelle surtout à la politique de conduite. Comment les règles de circulation doivent-elles être complétées par une bonne évaluation en cas de situation complexe ? Mobileye apprend à présent comment la voiture doit faire des choix. Elle annonce avec certitude une diminution du nombre d'accidents ainsi qu'une diminution drastique du nombre de tués et de blessés sur les routes. Il y a toutefois une chose que Mobileye ne sait pas : quelle sera l'ampleur de sa responsabilité juridique ? Quel sera l'impact de sa technologie sur la politique, y compris celle du juge ?

Rep'nUp est une autre entreprise que nous avons visitée.

En analysant en profondeur vos activités sur Internet, cette entreprise analyse votre personnalité à l'aide du logiciel qu'elle a développé. Elle vous fournit ensuite des conseils sur votre réputation, elle examine si vous entrez en ligne de compte pour un nouvel emploi ou si vous êtes fiable pour une transaction financière, elle détermine avec quelle personne un rendez-vous pourrait être couronné de succès... Bien sûr, tout cela se fait avec l'accord préalable de l'intéressé (opt-in), mais la quantité de données détaillées qu'elle collecte grâce aux « deep-learning computer vision algorithms », dont la traduction en français m'échappe déjà..., est incroyable.

Je me pose la question de savoir combien de temps il faudra encore avant qu'un tel programme soit par exemple utilisé par la Commission des jeux de hasard pour autoriser quelqu'un à jouer, ou pour délivrer une autorisation de détention d'arme, pour réaliser une enquête sociale à la maison de justice ou pour déterminer la peine adéquate. Tout cela est surprenant, d'autant plus quand on considère que de telles analyses peuvent également être utilisées par certains services sans autorisation. Nous nous trouvons alors dans le darknet.

Tous les secteurs connaissent cette mutation et les incertitudes qui en découlent. Il suffit de poser la question aux journalistes, aux directeurs d'hôpital, aux chauffeurs de taxi, aux exploitants d'hôtels, aux banquiers... La liste est longue.

Ou les exploitants de casino et l'administrateur délégué de la Loterie Nationale, ils ne font pas non plus exception à la règle.

Considérer les jeux de hasard comme une matière réglementée sur le plan national, avec un monopole de l'État et un carcan rigide touchant un nombre limité de casinos ou d'établissements de jeux de hasard, relève du passé.

De nos jours, les joueurs jouent beaucoup plus facilement au poker sur une plateforme étrangère.

Les jeux et les paris se font aujourd'hui à l'échelle planétaire, dans le virtuel. Via notre smartphone, qui sait tout de nous, nous sommes cartographiés et analysés sous toutes les coutures, pour ensuite être tentés par des annonces publicitaires personnalisées pour acheter de nouveaux produits et services. Qui a encore une vue sur tout ceci, ou pour le dire plus clairement: qui se charge encore de "contrôler" toutes ces activités? À quoi sert encore un contrôle national si les grandes plateformes opèrent à

l'échelle mondiale et si les nouvelles technologies changent l'essence même du jeu, y compris des jeux de hasard? Le robot gagne de l'humain dans tous les jeux. Qui a les moyens suffisants pour comprendre et contrôler tout ça?

Cette réflexion nous amène à la réglementation, non seulement par le législateur, mais aussi et surtout par les régulateurs du marché, tant au niveau régional que fédéral et européen.

Je plaide en faveur du regroupement et donc de la modernisation globale de la plupart des régulateurs. La connaissance du marché et des technologies doit être une connaissance de base commune dans le chef d'un groupe de personnes très professionnelles et indépendantes. Une bonne évaluation de l'intérêt du consommateur et de l'entrepreneur qui investit, mais aussi des nouvelles technologies est cruciale. Des décisions rapides et claires s'imposent dans l'intérêt de tous. Pour atteindre le niveau de précision requis, nous n'avons d'autre choix que de nous doter d'un régulateur regroupé ou unique, ou du moins d'un centre de connaissances unique à la disposition des différents régulateurs du marché. Le statut et les procédures devraient être identiques pour tous les régulateurs.

En cas de non-respect de la réglementation, les juges seront amenés à trancher les litiges qui en découlent.

La responsabilité des juges est encore plus grande. Ils doivent prendre leurs décisions rapidement, en connaissance de cause et bien entendu de manière impartiale. Outre les nombreux changements qui s'annoncent, chaque magistrat (juge de police, juge du tribunal de travail...) devra aussi suivre les évolutions technologiques.

C'est la raison pour laquelle la nouvelle cour des marchés est une bonne chose, à l'image des nombreux tribunaux spécialisés.

Ma nouvelle expérience au sein d'une entreprise de télécommunications me fait plus que jamais prendre conscience que la concurrence, la protection des consommateurs, la vie privée, les jeux de hasard, les télécommunications, l'énergie, les finances, ..., sont très réglementés, probablement trop réglementés. Il s'agit dans de nombreux cas de nouvelles questions technologiques très complexes, mais souvent aussi de questions de principe, ayant, il faut le dire, un impact financier important.

Et pour cela, nous avons besoin au final du juge ou des conseillers, car ils ont le dernier mot.

La justice en tant que clé de voûte. Avec le droit comme science humaine dans un monde ultra technologisé. Des décisions qui apportent la lumière, qui balisent, qui règlent la vie.

Mes propos d'aujourd'hui sont donc simples :

Au plus les changements sociaux sont profonds, au plus la justice est importante. Au plus la justice est importante, au plus elle doit se renouveler et respirer la qualité.

Les temps sont incertains. Les menaces affluent de toutes parts. Même la démocratie serait menacée. J'ai pleine confiance en le monde judiciaire. J'ai eu à deux reprises l'opportunité de collaborer de manière très constructive avec tous les acteurs de la justice. Je vous en reste très reconnaissant.

Quand j'ai commencé à la justice, un livre de Bruno Schoenaerts faisait fureur : « De Belgische Justitie. Een Kafkaïaanse nachtmerrie. ». En France paraissait l'ouvrage de Denis Robert : « La Justice ou le chaos ». Entre-temps, beaucoup de choses ont changé.

Ceux qui refusent de voir que notre justice a consenti d'énormes efforts ces 20 dernières années pour se transformer en une organisation moderne font preuve de mauvaise foi.

Oui, il reste du pain sur la planche. Oui, le budget de la justice pourrait être plus élevé. Oui, ce bâtiment pourrait être rafraîchi...

Mais malgré tout ça, vous avez prouvé que les principes démocratiques restent inchangés : il n'y a pas de sécurité juridique pour les justiciables sans une magistrature brillante, il n'y a pas de société saine sans une justice performante, il n'y a pas de démocratie sans juges indépendants. Il est plus que jamais temps de renforcer la confiance entre les institutions.

Dans le respect mutuel. Si simple et si évident, mais manifestement difficile pour certains.

Je vous souhaite encore à toutes et à tous une excellente année 2017, qui je l'espère sera placée sous le signe de la bonne santé et se déroulera dans un climat positif.